

en sommes. Si les revenus diminuent, avouons-le. Le pays veut la vérité, voilà tout. Ils sont optimistes; ils ont foi en leur pays. Mais selon mon idée, à encombrer l'exposé budgétaire de toutes ces excuses, toutes ces explications, on fait plus pour ébranler la confiance du public dans ce crédit national dont parle le ministre intérimaire des Finances, que ne le font toutes les critiques légitimes du ministère actuel.

Je me demande, monsieur l'Orateur, où cela va finir, si nous continuons à suivre la méthode adoptée par le Gouvernement dans le présent budget: si nous continuons à garantir les obligations des chemins de fer Nationaux. Cinquante millions en 1923-1924; quarante-six millions en 1924-1925;—et encore ce n'est pas la fin. Il est grand temps de mettre le

réseau national à peu près en même posture que le Pacifique-Canadien, ainsi nous saurons où nous en sommes. Nous avons le rapport Swayn de 1916 qui donne la valeur du Nord-Canadien et du Grand-Tronc-Pacifique; il y a encore la décision relative au Grand-Tronc. Pourquoi ne pas revoir ces décisions en vue de déterminer la valeur des chemins de fer Nationaux. Qu'on établisse à ce chiffre la capitalisation du réseau national, que le reste soit imputé sur la dette nationale; enfin le public saura à peu près où l'on en est. La continuation de la présente méthode est injuste et envers les chemins de fer et envers le public du pays. Encore, si l'opération se faisait d'une manière équitable ou raisonnable on trouverait moins à redire. Mais lisez cet état dont je demande l'insertion au compte rendu:

| Etat des prêts en espèces consentis aux chemins de fer que des émissions d'obligations | pour les exercices 1922-1923, 1923-1924 et 1924-1925 ainsi garanties en exécution des lois des crédits | | | |
|--|---|--------------|--------------|---------------|
| | 1922-23 | 1923-24 | 1924-25 | Total |
| Déficit.—Déficit d'exploitation; intérêt dû au public et loyers des lignes affermées. | \$36,722,181 | \$20,356,198 | \$21,343,940 | \$78,422,319 |
| Remboursement de la dette, y compris les versements de capital au fonds en fiducie du matériel et aux fonds d'amortissement. | 25,275,902 | 11,469,369 | 7,007,533 | 43,752,804 |
| Capital.—Placements dans l'entreprise et le matériel, y compris l'acquisition de propriétés. | 18,214,940 | 41,630,933 | 33,765,527 | 93,611,400 |
| | \$80,213,023 | \$73,456,500 | \$62,117,000 | \$215,786,523 |
| Escompte sur les émissions d'obligations garanties par l'Etat. | | 1,093,500 | 1,910,000 | 3,003,500 |
| | \$80,213,023 | \$74,550,000 | \$64,027,000 | \$218,790,023 |
| Ces totaux se décomposent ainsi qu'il suit: | | | | |
| Prêts en espèces imputables sur la dette nette du Dominion. | \$80,213,023 | \$24,550,000 | \$18,027,000 | \$122,790,023 |
| Prêts par voie d'émissions d'obligations garanties par l'Etat. | | 50,000,000 | 46,000,000 | 96,000,000 |

Cet état figure à la page 1508 du hansard. Qu'on me permette encore de faire lecture d'une note au bas de la page, en petit texte, qui l'accompagne:

Bien que les prêts approximatifs de \$18,027,000 en espèces pour 1924-1925 sont au-dessous des déficits prévus pour cet exercice de \$3,316,940, le bilan fait voir que, pour les trois exercices en cause, les prêts en espèces consentis par l'Etat, ont permis à la compagnie du réseau national de combler tous les déficits, y compris les frais obligatoires dus au public, en outre, elle a encore disponible une somme de 44 millions pour être consacrée à ses frais de premier établissement.

Voilà trois ans que l'Etat exploite ce réseau et l'on n'a encore rien fait pour uniformiser les méthodes de comptabilité. Le ministre des Finances,—nous regrettons son absence forcée,—trouva nécessaire de solder, au total de \$80,213,023, des obligations imputables sur le compte du capital. Mais ce Gouvernement juge à propos, en vue d'offrir au public un bilan qui accuse un excédent, de remettre dans les recettes certaines obligations déjà déduites du compte du capital. Pareil exposé

[M. Harris.]

n'est pas franc, n'est pas loyal envers le public du pays. Il est déloyal; il est injuste; et plus tôt nous aurons à la direction des affaires nationales un gouvernement qui accepte forcément sa responsabilité de faire un exposé franc et net de pareilles opérations, mieux ce sera pour le Canada et toute sa population. Le ministre intérimaire des Finances arrive à certaines conclusions intéressantes au sujet de notre commerce. Il aime à parler d'un "sujet de légitime fierté". C'est, dit-il, pour lui un sujet de "légitime fierté", . . .

...que cette année, grâce, en partie, aux réductions que notre Gouvernement apporta aux impôts l'année dernière, nous percevons \$52,837,000 de moins du public.

Puis dans sa récapitulation il dit que c'est un sujet de légitime fierté—je ne sais s'il emploie au juste ce mot,—que la balance du commerce nous est tellement favorable. Tout Canadien est heureux de voir une balance du commerce en notre faveur; voilà qui est essentiel dans un jeune pays comme le nôtre. Seulement regardons d'un peu plus près cette